



Stéphanie THIERART

Avocat Associé

Avocat depuis 2010 - Née le 17 mai 1984

Droit Civil, Indemnisation préjudice corporel
Master II Droit des Contentieux

T. 03 26 05 43 62 F. 03 26 05 41 62
Secrétaire [Frédérique LACOURT](#)

Sa biographie

Titulaire d'un Master II Droit des contentieux obtenu en 2007 à la faculté de Reims, Stéphanie THIERART entre l'année suivante à l'École Régionale des Avocats du Grand Est de Strasbourg où elle obtient le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat en novembre 2009.

C'est en 2006 qu'elle intègre le Cabinet ACG à l'occasion de stages, puis en tant que juriste et rejoint l'équipe en qualité d'Avocat collaborateur en janvier 2010.

Associée depuis janvier 2013, elle intervient aujourd'hui dans les matières du Droit Civil, plus particulièrement dans les domaines suivants :

- **Responsabilité civile et indemnisation du préjudice corporel**
- **Accidents de la circulation**
- **Droit des assurances**
- **Responsabilité médicale**

Consciencieuse et particulièrement à l'aise avec la technicité de ces matières, elle met tout en œuvre pour assurer les meilleures chances de succès à ses clients.